



Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du CAMJJ

L'assemblée générale ordinaire du CAMJJ se tiendra le **vendredi 3 Décembre 2021** à **19h30** dans le dojo, au CSA du Val d'Enfer à Jouy en Josas. Elle sera suivie d'une assemblée générale électorale

Les points abordés lors de l'assemblée ordinaire seront les suivants :

- Rapport moral
- Rapport sportif
- Présentation des comptes de la saison 2021-2022
- Présentation du budget prévisionnel de la saison 2022-2023
- **Présentation de la démission du Président actuel**
- **Avenir de l'association**
- Questions ouvertes

Si vous souhaitez mettre d'autres points à l'ordre du jour, merci de nous faire parvenir vos questions/remarques par mail à l'adresse contact@camjj.com

Nous vous rappelons que l'assemblée générale est un moment important de la vie d'une association, c'est pourquoi un maximum d'adhérent doit être représenté.
Pour pouvoir participer aux votes lors de l'assemblée il faut être à jour de sa cotisation annuelle et licence FFJDA, être âgé de plus de 14 ans, pour les mineurs de moins de 14 ans, le responsable légal détenteur du droit parental (au nombre exact d'enfant actif).
Si le jour de l'assemblée, vous ne pouvez être présent, merci de remplir le bon de pouvoir ci-dessous (pas plus de 2 pouvoirs par personnes)

Bon pour Procuration

Je soussigné, Mr, Mme _____ donne pouvoir à

Mr ou Mme _____ pour voter en mon nom lors de

l'Assemblée Générale ordinaire du CAMJJ du vendredi 17 Février 2023.

Signature (précédée de la mention " Bon pour procuration ")